

Conditions Générales de Vente

PREAMBULE

Pour l'application des CGV et sans préjudice des termes qui sont définis à d'autres endroits dans les CGV, les termes figurant ci-après auront le sens qui leur est donné par les définitions ci-après :

Acheteur : Personne souhaitant acheter un véhicule.

Annonce : offre de vente d'un véhicule publiée sur le Site et sur un site dépositaire.

Arrhes : Sommes d'argent versées par l'acheteur lors de la signature d'un bon de réservation. L'abandon des arrhes constitue l'abandon du contrat, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données, en les perdant et celui qui les a reçues, les restituant.

Attestation de prise en charge d'un véhicule : document attestant de la prise en charge d'un véhicule par la société CAR'S & COMPAGNONS dans l'attente du règlement de celle-ci après la vente ou dans le cadre d'une mise en dépôt-vente.

Autorisation de vente : lettre type précédant la vente et engageant contractuellement le vendeur sur la vente de son véhicule à un tarif final décidé entre lui et la société.

Bon de réservation : compromis de vente signé entre l'acheteur et la société, complété par le versement d'arrhes, lui permettant de se réserver l'achat du véhicule pour une durée de 15 jours.

Document d'informations relatives à la vente : C'est un document de type « décharge de responsabilités » que l'acheteur signe lors de l'achat d'un véhicule. Il reconnaît que CAR'S & COMPAGNONS a un rôle d'intermédiaire dans le cadre de la vente de véhicule et serait non responsable si toutefois le vendeur avait dissimulé consciemment ou non quelques vices cachés que ce soit.

Intermédiaire de vente : CAR'S & COMPAGNONS est une société spécialisée dans l'intermédiation, c'est-à-dire qu'elle s'occupe de courtage en vente de produit et services associés.

Frais de mise à la route : Les frais de mise à la route comprennent le nettoyage intérieur-extérieur du véhicule et les frais de courtage.

Commission : Rémunération perçue par CAR'S & COMPAGNONS lors d'une transaction.

Frais de courtage : Les frais de courtage désignent les frais prélevés par une société jouant un rôle d'intermédiaire dans le cadre d'une mise en relation, d'une transaction ou de la réalisation d'une prestation. Les frais de courtage se résument aux frais retenus par la société pour leur intervention dans la négociation du meilleur tarif d'un véhicule de particulier.

Mandat pour l'établissement de la carte grise : document qui autorise un professionnel agréé par le ministère de l'Intérieur, à effectuer la demande de carte grise auprès du ministre de l'Intérieur au nom de son client.

Mandat de vente : document reprenant l'essentiel des informations légales vous concernant ainsi que celle du véhicule permettant de le commercialiser à la vente.

Mandataire : la Société, dans le cas où elle est mandatée par un Mandant dans la recherche d'un véhicule.

Mandant : personne physique ou morale demandant à la Société d'effectuer pour elle un mandat, c'est-à-dire une recherche de véhicule.

Partenaire : prestataire de Services tiers à la Société et utilisé par la Société CAR'S & COMPAGNONS.

Prestation commerciale : Elle inclut les frais de mise à la route et les garanties mécaniques souscrites.

Prix de vente : prix affiché du véhicule sur les différents supports de diffusion hors marge de négociation et frais annexes.

Prix net vendeur : prix souhaité par le vendeur.

Services : ensemble des prestations proposées par la Société.

Site Dépositaire : Site internet différent du Site sur lequel un Vendeur, particulier ou professionnel, a déposé une annonce.

Tiers : toute personne physique ou morale n'étant ni la Société, ni le vendeur, ni l'acheteur.

Véhicule : Véhicule terrestre à moteur d'occasion ou assimilé neuf au sens de l'article 298 sexies du Code Général des Impôts.

Vendeur : ci-après nommé « le déposant » est une personne physique ou morale utilisant les services de CAR'S & COMPAGNONS pour vendre son véhicule.

Conditions Générales de Vente

I – LITIGES

CAR'S & COMPAGNONS ne saurait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles qu'elle propose pour le compte de ses « déposants vendeurs » qu'ils aient un statut de particuliers, de sociétés ou de professionnels de l'automobile. En cas de vices cachés soulevés par les acheteurs, le déposant – vendeur est le seul responsable. Le déposant s'engage sur la véracité des renseignements fournis lors du dépôt du véhicule.

II – INFORMATIQUE

Les renseignements portés sur tous les documents relatifs à la vente ou sur les factures sont traités par informatique. Conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté, le déposant ou l'acheteur, selon le cas, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant dans les fichiers. Par l'intermédiaire de CAR'S & COMPAGNONS le déposant ou l'acheteur pourra être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. En cas d'opposition, il suffit qu'il l'indique par écrit sur les différents documents qui lui seront fournis par CAR'S & COMPAGNONS.

III – MODALITES

A. Le déposant donne mandat à CAR'S & COMPAGNONS pour proposer son véhicule à la vente pendant une durée de 6 mois.

B. Le déposant peut retirer le véhicule de la vente à tout moment. Il devra prévenir CAR'S & COMPAGNONS par écrit avec accusé réception (email ou courrier) ; les annonces du véhicule seront retirées sous 48h des sites de diffusion.

C. CAR'S & COMPAGNONS se réserve le droit de choisir les véhicules qui lui sont confiés et de refuser notamment tout véhicule dont le mauvais état apparent ou de fonctionnement, la provenance, l'entretien ou l'identité du propriétaire s'avèreraient douteuses.

D. Le dépôt du véhicule n'est pas physique, il est dit « Virtuel » car le déposant peut continuer de jouir de son véhicule pendant toute la durée du dépôt.

E. Le déposant peut également, s'il le souhaite, laisser son véhicule en dépôt-vente à l'agence CAR'S & COMPAGNONS et signera une attestation de prise en charge d'un véhicule.

IV – DUREE

A. Le présent mandat est consenti et accepté pour une durée maximum de 6 mois. A l'issue de cette période initiale, il sera prorogé pour une durée d'un mois au terme de laquelle il prendra fin automatiquement, sans aucune formalité. Toutefois, chacune des parties pourra y mettre fin au terme de la période initiale ou à tout moment au cours de la période de prorogation par e-mail, ou à défaut par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans le cas où le propriétaire décide de vouloir retirer son véhicule de la vente au cours des 6 mois suivant la signature du mandat de dépôt vente initial, le propriétaire devra faire un écrit (mail ou courrier) et s'acquitter d'une pénalité de 350,00 €.

B. Le déposant s'engage à retirer son ancienne annonce des sites de diffusion leboncoin.fr, à compter de la signature du mandat de vente afin de ne pas avoir des doublons d'annonces du véhicule sur ces supports.

V – PRIX

A. Le 'prix net vendeur' initial du véhicule confié en mandat de vente est déterminé par le déposant. CAR'S & COMPAGNONS peut conseiller le déposant sur le prix le plus adapté à son véhicule en fonction du prix réel du marché constaté.

B. Le déposant peut modifier à la baisse le 'prix net vendeur' de mise en vente du véhicule pendant la durée du contrat.

C. Le vendeur pourra voir son prix net vendeur baisser en fonction des offres d'achat après avoir donné son accord écrit à CAR'S & COMPAGNONS, qui pourra ainsi dégager sa commission à partir du nouveau prix net vendeur défini par le propriétaire du véhicule. Cette commission restera à la charge de l'acquéreur.

D. Les frais accessoires notamment de remise en état sont à la charge de l'acquéreur.

Conditions Générales de Vente

VI – REGLEMENT

A. L'acheteur signe un bon de réservation et verse des arrhes à hauteur de 10% du prix de vente par virement, espèces, C.B ou chèque à l'ordre de CAR'S & COMPAGNONS.

B. Le jour de la vente, l'acheteur s'acquitte de la totalité de la somme due pour la transaction (incluant le « prix net vendeur » défini par le déposant et la « prestation commerciale » de CAR'S & COMPAGNONS), sous forme de virement, de chèque de banque à l'ordre de CAR'S & COMPAGNONS ou d'espèces (dans la limite de 1000 euros autorisés par la loi) dans le cadre de son rôle d'intermédiaire de vente.

C. A l'issue de la vente, CAR'S & COMPAGNONS remettra à l'acheteur la totalité des arrhes versées.

D. Le 'prix net vendeur' est reversé par CAR'S & COMPAGNONS, à la convenance du déposant, par chèque de banque ou virement.

E. En cas de rupture du bon de réservation par le déposant après que celui-ci ait donné son accord écrit par mail, SMS ou courrier à CAR'S & COMPAGNONS, le déposant s'engage à payer les honoraires de CAR'S & COMPAGNONS d'un montant de 800€ (huit cent euros).

F. Le tarif des frais de mise à la route est déterminé par le point de vente.

VII – COMMISSION

Le prix total de commercialisation (TTC, prix payé par l'acheteur) comprend la commission perçue par la société CAR'S & COMPAGNONS lors de la vente du véhicule en respectant le barème ci-dessous :

1500€ jusqu'à un prix de 7000€, 2500€ de 7001€ à 15000€, 3000€ de 15001€ à 40000€ et 4500€ de 40001€ à 400000€.

VIII – ASSURANCE/ ESSAI DE VEHICULE / DEPOT VENTE

A. Dans le cas où l'agence dispose d'une assurance dite « garage » :

L'assurance civile professionnelle du point de vente prend en charge les dommages causés lors de la conduite par un commercial CAR'S & COMPAGNONS ainsi que l'essai sur route par un potentiel acquéreur. En cas de vol, d'incendie ou de tous autres types de dommages matériels du véhicule lors de la prise en charge par CAR'S & COMPAGNONS, l'assurance de l'agence sera saisie, sauf si sa responsabilité est écartée. CAR'S & COMPAGNONS n'est pas tenue, sauf négligence, par la détérioration du véhicule du fait de sa vétusté, de son usure normale et de tous les phénomènes naturels inhérents à son exposition. Pour tous ces risques non imputables à CAR'S & COMPAGNONS, le déposant est tenu d'assurer son véhicule en cas de dépôt vente ou d'essai routier.

D. Dans le cas où l'agence ne dispose pas d'assurance « garage », le véhicule devra être assuré par le déposant le jour de la mise en vente de son véhicule et ce jusqu'au jour de la cession de celui-ci. Il devra avoir une assurance valide lors des essais du véhicule. Le déposant est également tenu d'assurer son véhicule en cas de dépôt vente. Le déposant signe une attestation de prise en charge attestant que son assurance valide, permet au personnel de l'agence de pouvoir effectuer toutes les démarches nécessaires au volant de son véhicule afin de vendre ce dernier.

IX – RESILIATION DU CONTRAT

CAR'S & COMPAGNONS se réserve le droit de retirer de la vente tout véhicule dont la provenance lui semblerait douteuse ou présentant un vice qui aurait été dissimulé à CAR'S & COMPAGNONS volontairement ou non lors de la conclusion du contrat de dépôt et qui le rendrait ainsi impropre à la vente dans les conditions de qualité exigées par CAR'S & COMPAGNONS. Dans ce cas, ledit contrat serait annulé purement et simplement.

Conditions Générales de Vente

X – GARANTIE

CAR'S & COMPAGNONS peut proposer à l'acheteur une garantie mécanique sur le véhicule acheté. Son montant, sa durée et son étendue seront déterminées selon les conditions du partenaire choisi. CAR'S & COMPAGNONS se réserve le droit de ne pas proposer de garantie aux véhicules ne répondant pas à ses critères de sélection. Par ailleurs le point de vente détermine les tarifs des garanties qu'il propose.

XI – DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Tout acheteur d'un véhicule en dépôt chez CAR'S & COMPAGNONS fera son affaire personnelle des formalités administratives s'il refuse de régler les frais de mise à la route du véhicule.

XII – DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENTS

Les présentes conditions générales de dépôt sont soumises au droit français. En cas de litige, seul sera compétent le tribunal d'instance.

XIII – DONNEES PERSONNELLES

Les clients (acheteurs et vendeurs) autorisent CAR'S & COMPAGNONS à utiliser leurs données personnelles dans le cadre de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi que pour l'établissement de tous papiers administratifs (carte grise, etc.).

Conditions Générales de Vente

Politique de confidentialité des données

La protection de votre vie privée est de la plus haute importance pour nous. Nous tenons donc vous informer sur le traitement des données à caractère personnel, Votre établissement vendeur est responsable de la confidentialité des données. Votre établissement vendeur se conforme strictement aux règles de protection des données en vigueur lors de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel. Votre établissement vendeur se réserve le droit d'utiliser des données à caractère personnel et anonymes dans les conditions fixées par la loi et la réglementation, sous réserve du respect des droits des personnes concernées tels que décrits ci-dessous.

[1.] Confidentialité des données

Votre établissement vendeur a pris les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données à caractère personnel, notamment contre la perte, l'utilisation ou l'accès non autorisé. Les mesures prises sont régulièrement vérifiées et adaptées pour rester technologiquement à jour. Dans le cas d'une violation de données à caractère personnel, votre établissement vendeur vous informera immédiatement, et dans la mesure du possible dans un délai de 72 heures, si la violation des données personnelles présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.

[2.] Collecte et traitement des données à caractère personnel

[2.1.] Données collectées

Nous ne traitons vos données à caractère personnel que conformément à la réglementation applicable. Lorsque vous correspondez avec nous, vous reconnaissez que les données que vous avez fournies seront traitées aux fins décrites ci-dessous (voir les points [3.] et [4.]).

[3.] Traitement des données nécessitant votre consentement

Votre établissement vendeur traite les données à caractère personnel mentionnées au point [2.] dans les conditions suivantes :

Finalités du traitement : Offres exclusives personnalisées et Événement/ Suivi personnalisé de votre véhicule.

Fondement du traitement : consentement.

Durée de conservation : jusqu'au retrait du consentement.

[5.] Droits de la personne concernée

En tant que personne concernée par le traitement de données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse e-mail suivante : cars.compagnons@outlook.com ou par courrier à l'adresse : 9 Bd des Buttes 89140 Pont Sur Yonne. Ces droits sont les suivants :

[5.1] Droit d'accès

Vous pouvez demander à tout moment obtenir la confirmation que vos données à caractère personnel sont traitées ou ne le sont pas. Pour les données qui sont confirmées comme étant traitées, vous avez le droit d'accéder à ces données et recevoir les informations relatives aux conditions de traitement.

[5.2] Droit de rectification

Si nous traitons des données à caractère personnel que vous considérez ou incorrectes, vous pouvez demander leur rectification ou les compléter à tout moment. Si vous avez un compte utilisateur, vous pouvez rectifier vos données à caractère personnel à tout moment et les corriger ou les compléter vous-même. En outre, vous pouvez fermer votre compte d'utilisateur à tout moment.

[5.3] Droit d'effacement

Vous pouvez demander la suppression de vos données à caractère personnel si elles ne sont plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées, si elles ont été illégalement traitées, si le traitement interfère de manière disproportionnée avec vos intérêts légitimes, ou si le traitement des données repose sur votre consentement et vous l'avez retiré. La suppression immédiate de vos données peut être refusée dans certains cas limités, notamment en raison de l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information, d'une obligation légale de conservation, de l'utilisation des données à des fins archivistiques dans l'intérêt public dans le domaine de la santé, de la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice.

[5.4] Droit à la restriction du traitement

Si vous contestez l'exactitude des données que nous utilisons ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, vous avez la possibilité de demander de geler l'utilisation de vos données, pendant le délai nécessaire à la vérification ou à l'examen de votre demande par nos soins. Pendant ce délai, nous n'utiliserons plus les données mais nous les conserverons.

Vous pouvez par ailleurs demander la limitation de certaines données si le traitement de vos données est illégal ou si les données ne sont plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées, mais que vous refusez une suppression afin de conserver vos données, en vue de la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice.

[5.5] Droit à la portabilité des données

Vous pouvez exiger de récupérer les données que vous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, afin de les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles, si nous traitons les données sur la base de votre consentement ou de l'exécution d'un contrat conclu avec vous et si le traitement est effectué de manière automatisée.

[5.6] Droit d'opposition

Vous êtes en droit de vous opposer au traitement de vos données pour un objectif précis, et en justifiant d'un motif légitime tenant à votre situation particulière, sauf en cas de prospection commerciale. A laquelle vous pouvez vous opposer à tout moment et sans motif, à l'utilisation de vos données à des fins publicitaires.

[5.7] Droit de réclamation

Si vous estimez que nous n'avons pas respecté les lois françaises ou européennes sur la protection des données à caractère personnel lors du traitement de vos données et que vos droits ont ainsi été violés, nous vous remercions de nous contacter afin que nous puissions prendre en compte votre réclamation à l'adresse électronique suivante cars.compagnons@outlook.com ou postale : 9 Bd des Buttes 89140 Pont Sur Yonne. Vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle française (CNIL) afin de faire part de vos réclamations.

[6.] Coordonnées

CAR'S & COMPAGNONS

Email : cars.compagnons@outlook.com

Tel : 0661445406

Adresse : 9 Bd des Buttes 89140 Pont Sur Yonne



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – OBJET DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Le Point de vente CAR'S & COMPAGNONS officie en qualité d'intermédiaire pour le compte de particuliers souhaitant vendre leur véhicule.

L'Acheteur, qui a préalablement pris connaissance du descriptif du Véhicule sur le site du Point de vente, ou directement auprès de ce Point de vente, souhaite réserver auprès du Point de vente le Véhicule désigné ci-dessus pour l'acheter, conformément aux présentes conditions générales de réservation qui s'appliquent aux réservations effectuées sur internet ou en Point de vente.

2 – DECLARATIONS PREALABLES

L'Acheteur se déclare informé de ce que :

- Le Point de vente CAR'S & COMPAGNONS auprès de laquelle la réservation est effectuée est un intermédiaire de vente et qu'elle n'est pas le propriétaire du Véhicule ;
- La vente se réalisera directement entre le Vendeur (propriétaire du véhicule) et l'Acheteur ;
- Toute réservation de véhicule directement auprès du Point de vente ou depuis le site internet du Point de vente emporte acceptation préalable, complète et sans réserve des présentes conditions générales.

3 – FRAIS DE RESERVATION

L'Acheteur verse au Point de vente l'acompte de réservation à la signature du bon de réservation, en contrepartie des frais de présentation, d'immobilisation et de re-commercialisation du Véhicule si la vente ne se réalise pas du fait de l'Acheteur. Cette somme sera imputée sur le prix total du Véhicule en cas de réalisation définitive de la vente.

Cette somme sera intégralement restituée à l'Acheteur sans délai dans les cas suivants :

- Si la vente ne se réalise pas du fait du Vendeur ou du Point de vente ;
- Si l'Acheteur renonce à l'achat du Véhicule du fait d'un défaut de conformité du Véhicule au regard du descriptif fourni par le Point de vente.

Cette somme restera due au Point de vente :

- Si l'Acheteur renonce à l'achat du Véhicule pour convenance personnelle ;
- Si la vente ne se réalise pas dans les 21 jours suivants la signature du bon de réservation du fait de l'Acheteur.

4 – DEROULEMENT DE LA VENTE

Le Point de vente organise en accord avec l'Acheteur et le Vendeur la présentation et la vente du Véhicule dans les locaux du Point de vente CAR'S & COMPAGNONS où se trouve le véhicule.

Le règlement du prix se fera exclusivement par l'usage de la plateforme de paiement CASHSENTINEL à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

Préalablement à l'organisation du rendez-vous de présentation et de cession du Véhicule, l'Acheteur ouvrira un compte CASHSENTINEL et le créditera du prix TTC du Véhicule.

L'acte de cession du Véhicule sera signé par l'Acheteur et le Vendeur. Ce dernier peut avoir préalablement signé l'acte de cession et l'avoir remis avec le Véhicule au Point de vente pour la part rétribuant les services du Point de vente.

Aussitôt la cession du Véhicule signée, les fonds préalablement crédités sur le compte CASHSENTINEL seront virés au Vendeur, déduction faite de la commission due par ce dernier au Point de vente.

Seront alors remis à l'Acheteur les documents suivants :

- Certificat d'immatriculation barré ;
- Carnet d'entretien du Véhicule et/ou factures d'entretien du Véhicule le cas échéant ;
- Carnet de garantie ;
- Guide d'utilisation / mode d'emploi du Véhicule si présents ;
- Procès-verbal de contrôle technique favorable de moins de six mois ;
- Certificat de non-gage du Véhicule ;
- Un formulaire de rétractation uniquement si le Vendeur est un professionnel et si la vente se réalise hors du lieu de vente dudit professionnel ;
- Une fiche descriptive d'état du Véhicule au jour de la vente ;

5 – NON-SOLLICITATION

Si la vente du Véhicule n'est pas réalisée lors du rendez-vous organisé par le Point de vente, l'Acheteur s'engage à ne pas contacter le Vendeur sans l'intermédiaire du Point de vente en vue de l'achat de son véhicule dans un délai de deux mois suivant l'organisation de ce rendez-vous.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6 – ASSURANCE - GARANTIES DU VEHICULE

Il est de la responsabilité de l'Acheteur de souscrire pour le Véhicule une assurance prenant effet dès le moment de la vente. Si le Véhicule réservé par l'Acheteur ne dispose plus d'une garantie commerciale du constructeur ou de l'importateur d'au moins six mois à compter de la date d'achat par l'Acheteur, le Véhicule bénéficie d'une Garantie Panne Mécanique de 3 mois minimum.

Le carnet de garantie est remis au Client par le Point de vente lors de l'acquisition du Véhicule.

L'Acheteur pourra souscrire une extension de garantie supplémentaire jusqu'à 48 mois directement auprès d'un prestataire tiers, selon les conditions commerciales de ce dernier. La Garantie Panne Mécanique s'ajoute à la garantie des vices cachés due par le Vendeur dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil :

- Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
- Article 1648 al. 1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice »

Si le Vendeur est un professionnel, l'Acheteur / consommateur bénéficie également de la garantie légale de conformité prévue aux articles L217-3 et suivants du Code de la consommation. Il est rappelé que le Point de vente n'est qu'intermédiaire et en aucune façon Vendeur du Véhicule, dont elle n'est à aucun moment propriétaire.

7 - DROIT DE RETRACTATION POSTERIEUR A LA VENTE

Si le Vendeur est un particulier : La vente s'effectuant entre particuliers (le Point de vente n'intervient que comme intermédiaire), l'Acheteur est informé qu'il ne bénéficie pas d'un délai de rétractation.

Si le Vendeur est un professionnel : Conformément aux articles L. 221-28 du Code de la consommation, dans l'hypothèse où la vente aurait été conclue à distance ou hors de l'établissement du Vendeur, ce dernier informera l'Acheteur qu'il dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours sans avoir à donner de motif. Pour exercer son droit de rétractation, sera remis à l'Acheteur un formulaire de rétractation que l'Acheteur devra adresser au Vendeur. L'Acheteur peut en tout état de cause demander un formulaire auprès du Point de vente.

En cas d'exercice du droit de rétractation par l'Acheteur, le Vendeur devra procéder au remboursement des sommes versées par l'Acheteur au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le Vendeur est informé de la décision de l'Acheteur de se rétracter et selon le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Acheteur (sauf accord exprès de la part de l'Acheteur pour un remboursement selon un autre moyen de paiement). L'Acheteur devra restituer le Véhicule chez le Vendeur ou au Point de vente à ses frais.

L'Acheteur ne sera tenu de payer que la dépréciation du Véhicule survenue pendant que celui-ci était sous la responsabilité de l'Acheteur.

Une fiche descriptive d'état du Véhicule au jour de la restitution sera établie et comparée à celle établie au jour de la vente.

8 - TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / MEDIATION

Pour toute réclamation, l'Acheteur peut contacter le service clientèle du Point de vente dont les coordonnées sont les suivantes : CAR'S & COMPAGNONS, 56 Bis Rue Carnot 89140 Pont-Sur-Yonne.

Si l'Acheteur n'obtient pas satisfaction auprès du Point de vente, il peut recourir gratuitement au service de médiation de la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC), depuis le site internet : <https://www.mediation-franchise.com/saisir-la-mediation> ou par courrier à l'adresse : Médiation Franchise-Consommateurs - 29 Boulevard de Courcelles - 75008 PARIS.

9 - DONNEES PERSONNELLES

Les modalités de collecte, utilisation et traitement par l'exploitant du Site internet du Point de vente des données personnelles des utilisateurs naviguant et/ou faisant usage des produits et services proposés sur le site sont indiquées sur la page "Données personnelles" accessible sur le document annexe.

Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui le concerne. L'Acheteur peut exercer ce droit en envoyant un courrier recommandé à l'adresse suivante : CAR'S & COMPAGNONS, 56 Bis Rue Carnot 89140 Pont-Sur-Yonne.